

« par des personnages revêtus d'ailleurs de hautes  
« fonctions. . . . et tout en risquant d'être accusé d'un  
« scepticisme exagéré, je n'hésite pas à avouer que,  
« pour moi, le monnoyer de Paris, sous Dagobert et  
« Clovis II, ne doit pas être confondu avec son homo-  
« nyme le fameux évêque de Noyon. . . . »

M. Henri Bordier a publié un travail sur la confrérie de Saint-Jean-aux-Pèlerins de Paris, (*Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. 2, 1876, p. 341). Un passage intéresse un de nos anciens compatriotes. Nous croyons devoir vous le communiquer.

Cette confrérie, fondée par la bourgeoisie parisienne en l'honneur de tous les pèlerinages et particulièrement de celui de Saint-Jacques de Compostelle, prit en 1315, à l'avènement d'un nouveau roi, une grande extension.

Elle réunit des fonds, acheta des terrains au milieu de Paris, à l'angle des rues Saint-Denis et Mauconseil, et fit élever des bâtiments et une église.

Parmi les pièces à l'appui, l'auteur rapporte celle suivante, contenue dans le compte qui fut rendu à la confrérie le 27 juillet 1327 :

« Item, marché fait en tasche à Jehan de Soissons  
« tailleur de pierre et à Jehan Dalibert, maçon, c'est  
« assavoir que ils doivent faire ij pillers, fonder et  
« élever au haut des ars, et faire ij ars et demi sur  
« lesd. pillers et doivent entabler lesd. ars à la suite  
« de ceux qui sont en l'ospital, et faire ij pignons à  
« movoir de dessus les fondemens qui sont faitz et  
« abatire la maçonnerie qui est dessus les fondemens ;  
« et doivent faire un bon portail et fenestres es diz  
« pignons, tant comme l'on en y voudra faire ; et  
« doivent faire en haut au-dessus des torans ij timbres  
« pour geter clarté oudit hospital, et es ij pignons faire  
« ij demi pillers pour respondre contre les arz et es  
« pignons ij contrepillers dehors pour contreforter les

« pignons autiex comme ceux de dehors et empater  
« les pignons ; et au-dessus des pignons espiz ou croiz,  
« et les ij pillers estreez à parfaire au haut des autres.  
« Et doivent avoir de tout ce iiijxx livres. »

« Item lesdiz Jehan de Soissons et Jehan Dalibert  
« ont eu de ladicte besogne, oultre le pris dessus dit  
« parce que il a été régardé par mestres de leur mestier  
« que ils avoient fait la besongne de meilleure manière  
« et plus de besongne que il n'avoient fait marché  
« xxxvj livres. »

Voilà qui fait honneur au travail de notre compatriote.

Maintenant pour compléter ces renseignements, nous voyons, dans le même récit, que Robert de Launoy, sculpteur, reçut 25 liv. en 1320 et 1326 pour 5 statues.

Or, ces comptes portent la journée du manœuvre ou du maçon quelconque, à raison d'un sou par jour. Si donc aujourd'hui la journée est de 5 fr., la livre payée à Robert de Launoy aurait vullu 100 francs et les 10 statues lui auraient rapporté 5.000 francs.

Et par suite les 116 liv. touchés par Jehan de Soissons et Jehan Dalibert, pourraient de nos jours être évalués à 11,600 fr.

Un autre compatriote a encore été occupé à ces travaux :

« Item, à Gille de Soissons, pour faire les serrures  
« des aumoires qui sont derrière le mestre autel lxxv  
« sols. »

Les *Mémoires* de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France (t. III, 1876, p. 231) contiennent un travail sur l'origine de l'historiographie à Paris, par M. Monod. L'auteur cite Berny, canton de Vic-sur-Aisne, comme étant le *Brennacum* de Grégoire de Tours.

Nous croyons qu'il y a erreur, M. Jacobs dans sa géographie de Grégoire de Tours, M. Angustin Thierry,